Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000?

La charte est la partie du plan de gestion dédiée à la participation du citoyen.

Elle comprend des recommandations et des engagements généraux, par type de milieu et d'activité.

Qui peut adhérer?

physique ou morale,

de droit public ou privé, exerçant une activité professionnelle

Toute personne

ou de loisir. C'est large!

L'adhésion à la charte marque un acte volontaire fort pour la conservation des espèces et des habitats du réseau Natura 2000.



l'adhère à la charte Natura 2000!



Comment adhérer?

Des papiers (un peu) ...

l'envoie le formulaire d'adhésion et le CERFA 15278-01 par courrier postal ou électronique à la DDTM 50, remplis et signés, accompagnés de la copie d'un document d'identité.

> Le réseau européen Natura 2000: le plus grand réseau d'aires protégées au monde

En façade Manche – Mer du Nord:

- 17 sites Zone de Protection Spéciale (DO¹)
- 30 sites Zone Spéciale de Conservation (DHFF²)

Contacts des animateurs:

- délegation.facade.mmn@ofb.gouv.fr rormandie@conservatoire-du-littoral.fr
- @contact@comite-peches-normandie.fr











Vous êtes ici dans le site « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire»

co-animé par l'office français de la biodiversité, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie et le syndicat mixte littoral normand

Pour en savoir plus:

http://reseaumanchemerdunord.n200 0.fr/les-sites/cap-levipointe-de-saire-zsc



ENGAGEMENT 'ancre dans les zones claires!

le préserve les herbiers de zostère marine de l'anse fond. Je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de la relever sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.



Je suis plongeur et je signe



Je parle autour de moi

de ma démarche d'engagement

Je rappelle les consignes de bonnes pratiques générales si des usagers m'accompagnent et je n'hésite pas à leur parler de mon engagement pour la charte.



Je lutte contre

la pêche fantôme

Je signale à la DDTM 50 tout filet ou casier perdu ou abandonné sur le fond. Celuici peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite «fantôme ») s'il n'est pas ramassé...







Je permets à la côte de

rester un milieu vivant

Sur la plage et ses rochers, quand je mets à l'eau mon embarcation ou mon annexe, j'évite d'écraser la laisse de mer, ainsi que les herbiers de zostère. Pour éviter l'érosion de la côte, protégée par des dunes de sable, j'accède à la mer par les accès signalés à terre et je range mon annexe dans les zones dédiées.

Je participe à l'amélioration

de la qualité de l'eau!

J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines en gérant mes déchets, par l'évacuation dans des dispositifs de collecte adaptés, en utilisant des produits d'entretien respectueux de l'environnement, notamment pour les antifouling.

Si je pratique la pêche embarquée, je récupère les déchets collectés par les engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage.

Je circule intelligemment

sur le site protégé

le stationne mon véhicule dans les zones prévues à cet effet.

Je respecte les chemins utilisés et les équipements présents sur le site.

A terre, j'évite le passage dans les sols mous ou gorgés d'eau (tout en restant sur les sentiers).



Crédits photo: Yannis Turpin, Mickaël Buanic, Bruno Ferrari, Yves Gladu / Office français de la biodiversité; Crédits icônes: Irakun, Freepik

Je me renseigne sur les sciences participatives (Bioobs, ObsenMER, Fish Watch Forum, APECS, Fish & Click)



